

Ancrée aux territoires, engagée dans les mutations et acteur d'une croissance durable

L'agriculture meusienne, basée sur la polyculture-élevage, représente 10,7 % des emplois du département. Elle reste une activité ancrée dans les territoires et le socle sur lequel s'appuie l'agroalimentaire meusien. Les développements de l'informatisation, des formes sociétales, des circuits courts et des demandes sociétales, influent sur les modes de production, de contractualisation et de commercialisation. De fait, ils contribuent à l'émergence d'itinéraires techniques en rupture avec les modes de développement du passé. La coopération agricole reste une interface majeure pour des exploitations impliquées aussi bien dans les circuits locaux que dans les filières ouvertes sur les marchés européens et mondiaux.

Bruno Boschiero, Chambre d'agriculture de la Meuse

En 2013, l'agriculture recouvre 335 278 hectares (ha), soit 54 % du territoire meusien. Elle participe à former l'identité paysagère du département au même titre que les formations boisées, la vallée de la Meuse ou le relief des Côtes de Meuse.

Pour le maintien des systèmes de polyculture-élevage

Les surfaces agricoles se répartissent essentiellement entre un tiers de prairies permanentes et deux tiers de terres labourables (1). Parmi ces dernières, 230 000 ha de terres agricoles cultivées et assolées, soit l'équivalent de la superficie des forêts meusiennes, sont occupés par les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) qui dominent le paysage agricole, et 24 000 ha de fourrages annuels qui correspondent principalement au maïs récolté en ensilage et aux prairies temporaires destinées à l'alimentation des bovins.

Entre 2000 et 2010, les surfaces toujours en herbe ont reculé de 7 840 ha, soit une baisse de 7,5 % au profit des terres labourables.

Cette évolution vers la «céréalisation» des terres agricoles est contenue depuis 2005 par des mesures réglementaires contraignantes qui visent à limiter, voire interdire, le retournement des prairies permanentes.

La nouvelle réforme de la politique agricole commune (PAC) a introduit le «verdissement» des aides. Celui-ci consiste, entre autres mesures, à surveiller et à encadrer l'évolution des surfaces des prairies permanentes qui sont un support privilégié pour favoriser et conserver la biodiversité. Les surfaces du réseau Natura 2000 recouvrent près de 10 % du territoire au travers de zones de protection spéciale. La vallée de la Meuse est particulièrement concernée par

ces mesures agroenvironnementales qui conjuguent et associent la protection de la biodiversité et le maintien d'une activité agricole d'élevage extensif.

2015 sera l'année de la contractualisation de la nouvelle génération des mesures agroenvironnementales. Ce sont plus de 200 contrats qui seront signés dans la Vallée de la Meuse, les zones humides du Pays de Spincourt, le marais de Pagny-sur-Meuse, la zone Agri-faune du Val Dunois, les zones AgriMieux de Montmédy et de Madine.

2 874 exploitations et 3 430 actifs non salariés

En 2012, on recense 2 874 exploitations agricoles. Parmi elles, environ 2 000 (soit 70 %) sont classées moyennes et grandes (2) ce qui correspond à une densité moyenne de 4 exploitations par commune.

En 2013, la Mutualité sociale agricole (MSA) assure 3 243 chefs d'exploitation dont 3 148 chefs d'exploitation agricole, 249 conjoints collaborateurs et 33 aides familiaux. Au total le nombre d'actifs non salariés des exploitations agricoles s'élève à 3 430. Ils étaient 3 570 en 2010 et 4 070 en 2005.

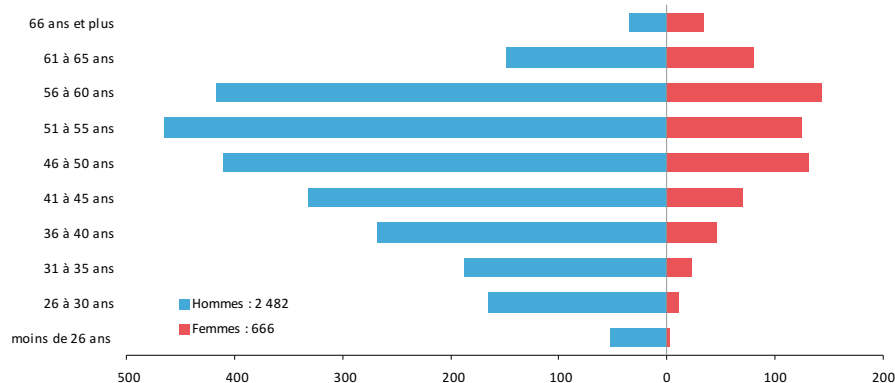
La répartition géographique des chefs d'exploitation est proche de un exploitant pour 100 ha de surface agricole utile (SAU) sur l'ensemble de la Meuse, mais elle est deux fois plus importante dans le canton de Vigneulles-lès-Hattonchâtel que dans celui de Void-Vacon (1,37 contre 0,67).

On peut faire un certain parallèle entre la densité des actifs et la répartition des élevages laitiers. L'élevage en général et l'élevage laitier en particulier, génère des besoins de main-d'œuvre spécifiques. Les cantons qui affichent la densité d'actifs la plus élevée (Saint-Mihiel, Fresnes-en-Woëvre, Damvillers, Stenay, Varennes-en-Argonne, Vaucouleurs et Montmédy), sont aussi ceux où la densité de production laitière est la plus importante.

Les femmes représentent 21 % des chefs d'exploitation. Le taux de féminisation de l'emploi agricole croît avec l'âge, il est le plus élevé pour les catégories les plus âgées. Toutefois, il ne progresse pas parmi les jeunes agriculteurs. Ainsi, sur les 50 installations annuelles enregistrées dans la Meuse au cours des cinq dernières années, les femmes ne représentent que 16 % des effectifs et 14 % seulement pour les installations aidées.

1 Chefs d'exploitation meusiens : quatre hommes pour une femme

Pyramide des âges des chefs d'exploitation en 2013



Source : MSA Marne-Ardenne-Meuse

(1) équivalent à surfaces toujours en herbe et terres arables
(2) une petite exploitation correspond à une production brute standard inférieure à 25 000 euros

3 445 contrats de salariés pour 1 018 ETP

En 2013, la MSA dénombre 6 125 contrats de travail de salariés, dont 3 445 sur les exploitations agricoles. Ces contrats représentent 2 991 équivalents temps plein (ETP) dont 1 018 sur les exploitations agricoles. Les contrats à durée déterminée (CDD) sont devenus majoritaires, ils concernent 54 % des contrats de travail des salariés qui relèvent de la MSA. Sur les exploitations agricoles, le taux de CDD monte à 72 %.

L'emploi salarié est présent dans toutes les catégories d'exploitations agricoles. On le retrouve sur les exploitations de polyculture-élevage qui sont les plus nombreuses, sur les systèmes céréaliers spécialisés et dans les entreprises de travaux agricoles. Alors que le nombre de chefs d'exploitations a reculé de 17 % entre 2000 et 2010, celui des salariés des exploitations agricoles est resté stable sur la même période.

La densité de l'emploi salarié est plus forte dans les cantons qui recouvrent les activités saisonnières de récolte des productions d'arboriculture des Côtes de Meuse.

La demande d'emplois salariés sur les exploitations agricoles est particulièrement sensible sur les exploitations d'élevage laitier où il existe un réel besoin de complément de main-d'œuvre et/ou de remplacement. Des projets de formations d'agents de traite et de mise en place d'un groupement d'employeurs sont actuellement en cours.

Les femmes représentent 30 % des contrats de travail et 24 % des ETP. Le poids de l'emploi féminin est le plus élevé pour la catégorie des services agricoles (organisations agricoles, institutionnelles et de services), il est le plus faible pour les activités liées à l'exploitation des forêts (respectivement 66 % et 8 %).

Élevage et grandes cultures pour deux exploitations sur trois

Dans la Meuse, deux tiers des exploitations agricoles conjuguent une activité d'élevage avec une production de grandes cultures. Les exploitations laitières sont encore les plus nombreuses : elles représentent près de 40 % des effectifs des exploitations moyennes et grandes. Le système «céréales et oléoprotéagineux» est très fréquent dans le quart sud du département. Les systèmes «bovins» (mixtes, viande ou lait) émergent pour quelques communes du nord et nord-ouest du département, qui restent des zones où l'élevage est encore dominant.

Entre 2000 et 2010 et malgré la réduction du nombre d'exploitations, les systèmes spécialisés en grandes cultures enregistrent une augmentation de leurs effectifs, qui passent de 820 à 927. Dans le même temps,

le nombre d'exploitations qui se consacrent à la polyculture-polyélevage, aux bovins (lait, mixte ou viande) et aux ovins diminue. Ces tendances s'inscrivent dans la prolongation de mouvements observés depuis plus de trente ans.

Enfin, face à des exploitations toujours plus grandes (156 ha de SAU en moyenne en 2010, contre 134 ha en 2000 pour les exploitations moyennes et grandes), le modèle de l'exploitation familiale individuelle ne cesse de reculer au profit des formes sociétaires, mieux structurées pour assumer les contraintes et gérer des ateliers et des productions diversifiées. Le nombre d'exploitations à responsabilité limitée (EARL) augmente régulièrement alors que le nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) a diminué de 100 en cinq ans.

534 millions d'euros de valeur produite

En 2012, la valeur totale des productions agricoles du département s'élève à 534 millions d'euros. Trois secteurs assurent l'essentiel de ce résultat : les productions végétales hors plantes fourragères (54 %), le lait et les produits laitiers (20 %), les gros bovins et veaux (13 %). Les autres élevages (ovins, porcins et aviculture) ne dégagent ensemble que 17,1 millions d'euros, soit 3 % de la valeur totale.

Orientation technico-économique des communes



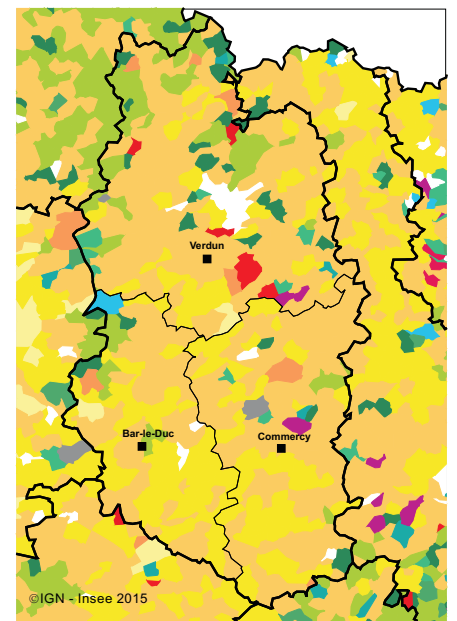
Grandes cultures : blé, orges et colza, dont 70 % à l'export

La production des grandes cultures dans la Meuse représente 1,13 million de tonnes, parmi lesquelles le blé, les orges et le colza représentent 95 % des volumes. La meunerie est le principal débouché pour le blé, l'amidonnerie arrive en deuxième position devant l'alimentation du bétail.

L'usine Ineos de Baleycourt à Verdun produit du biodiesel issu de la trituration des 400 000 tonnes de graines de colza produites en Lorraine et en Champagne-Ardenne. C'est le principal débouché de la production du colza meusien. Le biodiesel produit à partir de l'estérification de l'huile de colza est destiné à alimenter les grands raffineurs français. Le maïs grain est utilisé dans l'alimentation du bétail. Les orges se répartissent entre un tiers pour l'alimentation du bétail et deux tiers pour la brasserie.

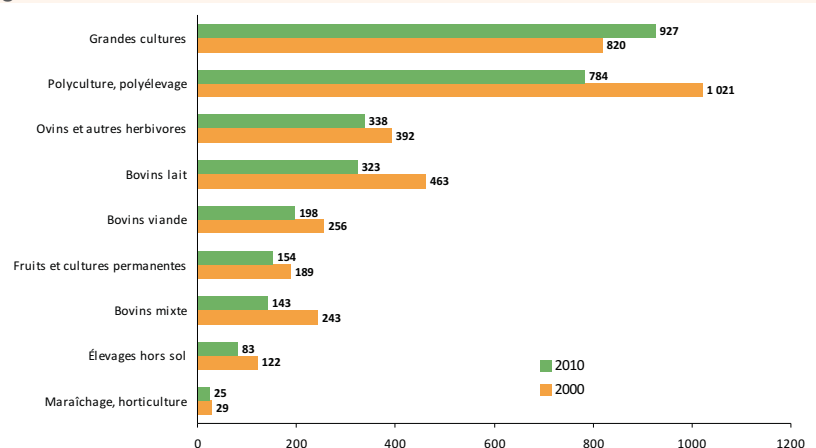
2 Céréales et oléoprotéagineux dans le quart sud du département

Orientation technico-économique dominante de la commune



Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, recensement agricole 2010

3 Davantage d'exploitations consacrées aux grandes cultures



Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, recensement agricole 2010

70 % de l'ensemble de ces débouchés sont commercialisés à l'exportation. Le Benelux et l'Allemagne représentent plus de 50 % de la destination de ces productions.

Lait : fin des quotas

En 2013, la Meuse compte 37 800 vaches allaitantes (ou vaches nourrices). Leur nombre décline lentement, après avoir atteint un maximum en 2008 avec 40 000 têtes. À l'inverse et pour la première fois depuis longtemps, avec 45 200 vaches en 2013, l'effectif laitier est en hausse de 2 000 têtes par rapport à 2012. Une dynamique liée à la perspective de la fin des quotas pour 2015 et un environnement assez favorable des marchés des produits laitiers peuvent expliquer ce phénomène.

Les 680 exploitations laitières meusiennes sont essentiellement implantées dans le nord du département, alors que les cessations laitières ont été de longue date les plus nombreuses dans la partie sud-ouest. De fait, la concentration de la production se poursuit : le quota moyen annuel par exploitation est aujourd'hui de 480 000 litres (il était de 280 000 litres il y a dix ans pour 1 120 exploitations). Ces exploitations produisent un quota de 330 millions de litres collectés par la coopérative Union Laitière de la Meuse (ULM) fin 2014. Les clients et partenaires de l'ULM sont le groupe Hutin à Dieue-sur-Meuse, la coopérative Ermitage à Bulgnéville (88), le groupe Arla en Allemagne, les groupes Nestlé et Bel. S'y ajoutent les fromageries Donge et Renard-Gillard et l'unité de Raival (groupe Lactalis). Ces dernières assurant 70 % de la fabrication française du brie de Meaux.

L'ULM a investi depuis quelques années dans une unité de pré-traitement du lait qui permet de concentrer et d'isoler les composants utiles pour les fromageries et les industriels de la transformation laitière. Cette usine traite maintenant 50 % de la production du département. La coopérative a également investi dans une beurrerie dont la production est principalement destinée à la Biscuiterie Saint-Michel de Commercy. L'augmentation récente du nombre de vaches laitières ne devrait toutefois pas inverser durablement la tendance à la baisse des effectifs de bovins dans le département. À la veille de la fin des quotas laitiers, les organisations professionnelles agricoles ont à la fois la volonté d'accompagner le développement économique des exploitations et celle de maintenir un tissu et une dynamique des exploitations d'élevage sur le territoire. Pour répondre à cette double exigence, il faudra trouver des solutions aux contraintes spécifiques à l'élevage, en particulier à l'élevage laitier, et ne pas

surenchéirir sur les aspects réglementaires (environnementaux) qui pèsent sur ces productions.

Des productions de viande en recul

La production de viande bovine, qui avait augmenté entre 2008 et 2011, est depuis repartie à la baisse (19 168 tonnes équivalent carcasse produites en 2013, soit 3 500 tonnes de moins qu'en 2011). 610 éleveurs de vaches allaitantes bénéficient de la prime au maintien des troupeaux pour 28 200 animaux, mais la nouvelle PAC qui se met en œuvre en 2015 va modifier les conditions d'accès à cette aide couplée à l'élevage allaitant.

Les élevages porcins, ovins et de volailles complètent le tableau des productions animales. Ainsi, 45 000 porcs issus de 30 exploitations produisent 4 000 tonnes de viande dont 3 740 tonnes de porcs charcutiers engraisés avec les céréales produites sur ces exploitations. 75 % des élevages de porcs sont adhérents de la coopérative Cirhyo, présente sur une grande partie du territoire français (hors Bretagne et Pays de la Loire). Une réflexion est actuellement engagée entre celle-ci et les éleveurs pour mettre en place une maternité collective de 1 300 truies avec six nouvelles unités

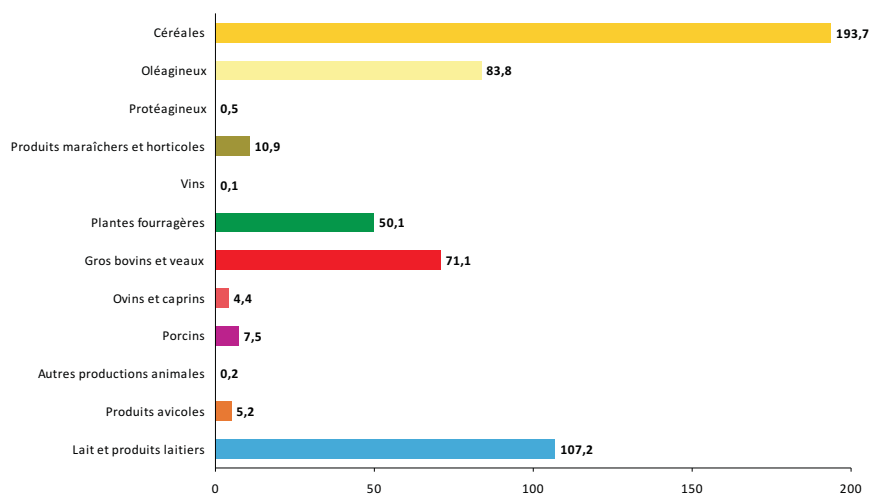
d'engraissement de porcs charcutiers à créer en complément de la production de céréales.

La production de viande ovine est réalisée par 90 éleveurs qui détiennent en moyenne 210 brebis, soit globalement 19 000 brebis pour l'ensemble du département. Sur les cinq dernières années on constate une baisse égale du nombre d'animaux et d'éleveurs (- 22 %). La conjonction de problèmes sanitaires, d'une conjoncture céréalière défavorable aux éleveurs et de problèmes générationnels liés à la reprise de ces élevages explique en grande partie la réduction des effectifs. Il faut aussi évoquer la problématique de retour du loup dans le département depuis 2013, qui ne constitue pas un encouragement pour les producteurs ou les futurs éleveurs, alors même que la production ovine s'inscrit dans un système herbager de production extensive.

La Meuse compte actuellement 45 producteurs de volailles dont une quinzaine pratiquent la vente directe. Les autres producteurs travaillent avec des industriels en contrat de commercialisation : Siebert et Gastronomes-Moulines Henry pour la volaille de chair, CDPO et Cocorette pour les poules pondeuses, Grelier pour les œufs à couvrir.

4 Grandes cultures, production laitière et bovins : 87 % de la valeur produite

Valeur de la production agricole hors subventions dans la Meuse en 2012 (millions d'euros)



Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - DISAR

5 Les débouchés des grandes cultures meusiennes (en tonnes)

	Total	dont :			
		Blé	Colza	Maïs	Orge
Meunerie	400 000	400 000			
Amidonnerie	250 000	250 000			
Alimentation du bétail	250 000	65 000		40 000	135 000
Biocarburant	255 000	55 000	200 000		
Brasserie	260 000				260 000
Autres	35 000		25 000		
Total	1 450 000	770 000	225 000	40 000	395 000

Source : Union de coopératives Cer'Est, août 2014

Circuits courts et bio : en réponse aux attentes des consommateurs

En réponse à une demande des consommateurs pour des produits locaux et de saison, les agriculteurs ont repris le principe du «drive». À travers l'association «Drive Fermier 55» qui regroupe quinze producteurs, deux drives sont ouverts depuis septembre 2014 à Bar-le-Duc et à Commercy (un projet est en cours à Verdun). Le réseau «Bienvenue à la ferme», marque déposée des Chambres d'agriculture qui regroupe 52 adhérents a servi de base de lancement pour la mise en place des drives. Ceux-ci apparaissent comme une alternative et un complément à la vente à la ferme, aux marchés de producteurs, aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et aux magasins de producteurs. Ils pourront également offrir des débouchés aux 25 producteurs maraîchers recensés dans la Meuse et essentiellement adeptes de la vente directe.

En parallèle, la marque «Meuse et Merveilles» est présente chez une trentaine de producteurs engagés dans la promotion de produits meusiens.

Le développement de l'agriculture biologique se poursuit dans le département. Le nombre d'hectares et de producteurs a doublé en cinq ans. En 2013, 74 exploitations et 6 300 ha sont engagés en agriculture biologique. Elles sont regroupées au sein du Groupement des agriculteurs biologistes de la Meuse.

Enfin, les Chambres d'agriculture de Lorraine ont créé le site www.les-fermiers-lorrains.fr qui regroupe une cinquantaine de producteurs intéressés par le nouveau débouché que constitue la restauration collective. Une campagne de sensibilisation auprès des gestionnaires de cuisine aura lieu début 2015. Mais pour l'heure, les 20 % de produits locaux sont loin d'être atteints.

Vergers et vigne : sous les Côtes de Meuse

Dans le département, 188 exploitations principalement situées sous les Côtes de Meuse exploitent 750 ha de vergers. Il s'agit principalement de pruniers (77 % des surfaces, mirabelliers en tête), de cerisiers (9 % des surfaces, destinées majoritairement à l'industrie) et de pommiers (8 %). La moitié de la production de mirabelles est commercialisée en indication géographique protégée (IGP) «Mirabelles de Lorraine» par 30 exploitations.

Par ailleurs, 39 ha de vigne sont détenus par 14 exploitations, dont 6 exploitent 36 ha. L'IGP «Côtes de Meuse» produit du vin de pays (vins rouges, blancs et gris) sur 32 ha.

Nouvelles technologies et nouvelles pratiques

Suite au Grenelle de l'environnement et aux évolutions technologiques (localisation satellitaire, cartographie parcellaire, modulation automatisée des apports...), les exploitations meusiennes ont recours à des pratiques agronomiques innovantes qui limitent le recours aux produits phytomacéutiques (diversification des cultures, décalage des dates de semis, travail du sol, implantation de couverts...). Elles mettent également en œuvre des techniques de lutte alternative (désherbage mécanique, lutte biologique).

Les drones ont fait leur apparition dans la campagne. Ils permettent d'établir des cartes de préconisation pour des épandages différenciés avec un guidage de précision. Des groupes d'agriculteurs et des réseaux animés par la Chambre d'agriculture sont aujourd'hui le support pour l'expérimentation et la diffusion de ces nouvelles références sur les systèmes de production innovants et durables.

Agriculture et agroalimentaire : réservoir d'emplois

L'agriculture meusienne et les exploitations agricoles sont aujourd'hui confrontées à des mutations et à des évolutions de leur

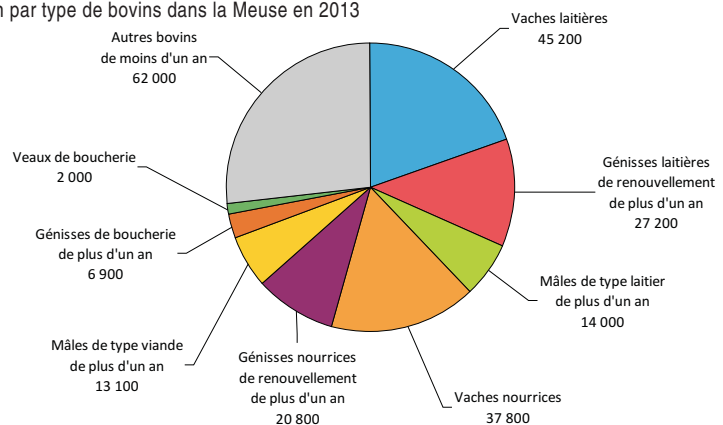
environnement où l'incertitude est devenue la règle. Les marchés des produits agricoles et des produits de l'agroalimentaire sont largement ouverts, interconnectés, en compétition à tous les niveaux. On assiste dans le même temps, pour une partie des produits agricoles, au développement des circuits courts et pour une autre partie, à l'ouverture sur des marchés d'exportation en prise directe avec les importateurs de l'Union européenne et des pays tiers.

Dans ce contexte, le secteur coopératif, très présent dans le milieu agricole, est un acteur majeur de la structuration des filières agroalimentaires ou non-alimentaires. Il assure la mutualisation des moyens de production, de transformation et de commercialisation des produits. Des stratégies d'alliances permettent d'investir dans la recherche et l'innovation pour de nouveaux débouchés et de nouvelles valeurs ajoutées.

La présence et le maintien des industries de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie sont dès lors des enjeux forts car ils contribuent largement, dans le département et en région, à l'ancrage et au renforcement de la dynamique agricole dans les bassins de production. À l'heure où l'emploi industriel recule, où l'emploi public est menacé par les restrictions budgétaires, l'agriculture et l'agroalimentaire constituent un réservoir d'emplois qui compte pour le département.

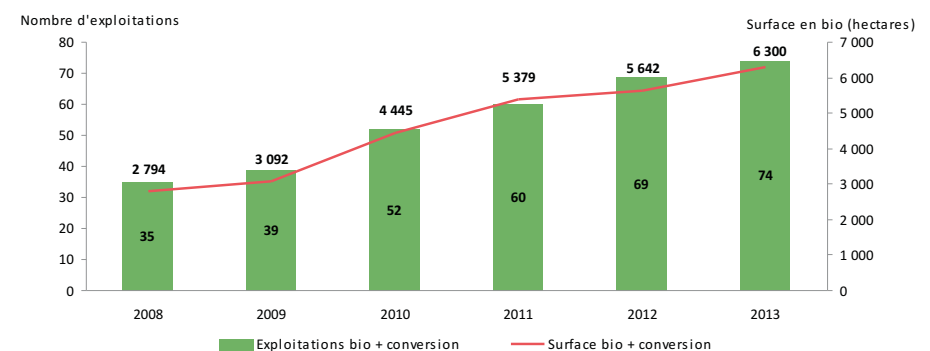
6 229 000 bovins, dont 45 200 vaches laitières et 37 800 vaches allaitantes

Répartition par type de bovins dans la Meuse en 2013



Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - DISAR

7 Doublement des surfaces et exploitations biologiques en cinq ans



Source : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - DISAR